

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 11 juillet 2022

20 Heures 00 minutes

Présents : Mmes ROSSI Joëlle, OZIL Stéphanie et EGON Violette qui est arrivée au cours du 5^{ème} point à l'ordre du jour, M. CHARBONNIER Maurice.
Mmes FROMONT Michelle, HASSAPIS Renée et BERNARD Adeline et COLAS Lilliane qui sont arrivées au cours du 6^{ème} point à l'ordre du jour.
MM. CALDERAN Dominique, CHEVILLIAT Bernard, DEBOEUF Michel, ROUME Denis.

Absents : Monsieur Loïc DIVES donne procuration à Madame Joëlle ROSSI,
Monsieur Julien SUEUR donne procuration à Madame Michelle FROMONT.
Madame Isabelle TORAN.

Monsieur Maurice CHARBONNIER est élu secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Ce point est reporté au prochain Conseil.

ACHAT TERRAIN

M. Erik LE GRAND propose, suivant la volonté de son père, de vendre à la Commune, à l'euro symbolique, le terrain correspondant à la parcelle G524, d'une surface de 504 m², lui appartenant. Ce terrain longe un chemin communal ; son acquisition permettrait de l'élargir.

La Commune prendrait en charge les frais d'acte et de bornage.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette transaction et aux démarches qui y sont liées, au prix indiqué, avec la personne précitée ;
- Charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente ;
- Désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

VENTE TERRAIN : Le petit Charoussas

Suite à un désistement, le Maire rappelle qu'un seul des sept terrains du lotissement communal "Le Petit Charoussas" est toujours en vente selon la décision du Conseil municipal en date du 6 juin 2017 qui en ajustait les prix de ventes.

Le Maire expose que le lot 1 situé sur la parcelle K 1651, d'une superficie de 753 m² est mis en vente au prix de 52 710 euros et que plusieurs personnes se sont manifestées pour s'en rendre acquéreur.

Selon la règle qui a été énoncée, est retenue la première personne à en faire la demande.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord à cette transaction, au prix indiqué, avec la personne précitée ;
- Charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente ;
- Désigne Madame Violette EGON et Monsieur Maurice CHARBONNIER pour signer toute pièce et acte relatif à cette transaction en cas d'absence du Maire.

SERVICE DE L'EAU :

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le remplacement de la pompe de Font Garou. Les élus présents donnent leur accord.

1) Annulation facture

La personne qui devait acheter le terrain, lot n°1 au Petit Charoussas (voir point de l'ordre du jour ci-dessus) avait fait une demande de compteur en 2021 et avait donc été facturé.

Le compteur n'ayant pas été utilisé, il est proposé d'annuler la facture qui correspond à cet abonnement pour un montant de 58,14 euros.

Accord du conseil à l'unanimité

2) Devis pompe Font Garou

Suite à la panne survenue à la pompe d'alimentation en eau potable le remplacement de celle-ci était urgent, un devis pour la somme de 7.422,71 euros HT est présenté.

Une délibération modificative est proposée :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21561-32 : SECURISAT ET COND FOND GAROU		7.422,71€
D 21561-43 : SECURISAT ZONES POMPAGE	7.422,71€	
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	7.422,71€	7.422,71€

Accord du Conseil municipal à l'unanimité pour valider cette délibération modificative.

Une discussion s'engage au sujet du forage d'Orbeyre.

Nous avons reçu un refus pour la DETR et pour la subvention de l'Agence de l'eau.

Suite à la panne sur le moteur de la pompe d'Orbeyre survenue le 08 juin 2022.

Le Maire a sollicité l'Etat qui a décidé de réétudier le dossier.

3) Dossier réglementaire DDT /ARS forage Orbeyre (DETR)

En vue du deuxième forage d'Orbeyre qui sera une sécurisation, un dossier réglementaire DDT et ARS doit être déposé pour obtenir une subvention DETR et un devis doit être demandé à un hydrogéologue.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et donne l'autorisation à Mme le Maire de signer les documents correspondants.

4) Devis pompe Orbeyre

Suite à la panne sur le moteur de la pompe d'Orbeyre, l'entreprise Canonge et Biallez qui est intervenue, nous a prêté un moteur en attendant de recevoir une pompe neuve ; le devis de cette dernière s'élève à 10.543,83 euros HT.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour valider le devis de la nouvelle pompe à 10.543,83 euros HT.

MUSÉE : Sortie de stock

Des objets ont été donnés à la kermesse de l'école ; un porte clé en bois de mûrier pour une valeur de 15 euros et un tire-bouchon en bois de mûrier pour une valeur de 40 euros, soit une somme totale de 55€uros.

Arrivée de Madame Violette EGON qui ne prend pas part au vote.

De plus, des produits alimentaires, avec une date limite de consommation dépassée, ont été retirés de l'inventaire pour une somme de 102,13 euros, ainsi qu'un livre abîmé d'une valeur de 22,30 euros (Au fil d'une vie de soie TOME 3).

Accord du Conseil à l'unanimité pour sortir du stock les produits ci-dessus pour un montant global de 180,13 euros.

TARIFS MARCHÉ DES CRÉATEURS

Cet été, deux marchés de créateurs seront organisés, les vendredis 22 juillet 2022 et 19 août 2022 ; le tarif a été fixé à 10 euros les 2 mètres linéaires par marché.

Une réunion aura lieu le mardi 12 juillet 2022 à 18h00 avec les habitants de la Rue du Temple, de la place de la Dîme, les commerçants et les producteurs.

Mesdames Adeline BERNARD et Liliane COLAS arrivent au Conseil et ne prennent pas part au vote.

Accord du conseil à l'unanimité pour voter le tarif à 10 euros par marché pour 2 mètres linéaires.

CONVENTION ABRI BUS

Il est prévu d'installer deux nouveaux abris bus : un au quartier Leyris sur un terrain communal, l'autre au quartier Les Riailles sur un terrain privé : une convention doit-être signée avec le propriétaire après décision de l'emplacement.

Madame le Maire parle de quatre enfants au quartier du Petit Chaussy ; une demande pour un arrêt de car a fait l'objet d'un dépôt de dossier au service des transports et a été accepté. Les enfants ne devant plus venir, la demande a été annulée. Ce matin, nouveau message pour finalement inscrire les enfants à l'école de Lagorce. Une demande de maintien de la demande d'arrêt va être faite.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la signature de la convention avec le propriétaire du terrain au quartier Les Riailles.

CONVENTION AVEC UN PARTICULIER

Monsieur Maurice CHARBONNIER expose la problématique d'administrés. Ceux-ci souhaitent installer une chaudière à granules dans leur résidence, mais son chargement nécessiterait le passage d'un tuyau à travers le mur situé dans le prolongement du local des services techniques de la commune.

Ils sollicitent la possibilité de forer un trou d'un diamètre de 125mm dans le mur, et qu'une convention soit élaborée afin de régir son utilisation.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, répond favorablement à la demande.

PRÉSENTATION SITE INTERNET

La commune va se doter d'un site internet. Le projet est bien avancé et sera bientôt opérationnel.

Madame Stéphanie OZIL nous fait une présentation de ce nouvel outil de communication, travail en commun avec Madame Michelle FROMONT.

Une discussion s'engage sur « les lieux de battues » et certains sujets restent à compléter : plus de texte, plus de photos...

Un exemplaire sera envoyé à chaque élu pour d'éventuelles corrections et remarques.

DIVERS

Ce matin, une réunion de travail a eu lieu avec le CAUE sur l'aménagement du centre Bourg, une autre réunion est prévue le 18 juillet à 14h00.

Monsieur Denis ROUME nous a fait un retour sur la rencontre qu'il a eu avec les chasseurs, au sujet de la rubrique « lieux de battue » qui était envisagée sur le nouveau site internet, l'idée étant de renseigner le plus possible les endroits où la chasse aux sangliers est pratiquée sur la commune pour sécuriser les autres usagers de la nature. Les chasseurs appliqueront cette règle lorsque la fédération aura pris la décision de généraliser ce mode de communication (ils ont compris la situation mais il faudra peut-être renouveler la demande).

Monsieur Denis ROUME s'interroge entre les zones classées au PLU naturelles et agricoles ; il faut qu'il y ait une vraie politique en adéquation des zones PAC et des zones agricoles.

Un concert gratuit aura lieu demain, mardi 12 juillet, place de la Mairie à 19h00.

Monsieur Bernard CHEVILLIAT regrette que la commission culture n'ait pas été réunie lors de la réunion des associations musicales. Une discussion s'engage.

Messieurs Bernard CHEVILLIAT et Denis ROUME nous font part de leur démission du Conseil, comme prévu.

Leurs remplaçants seront Madame Marie-Laure GONTRAND et Monsieur Franck SEGURA.

Levée de séance à 21 heures et 45 minutes.